



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

**DÉCISION DU PRÉSIDENT RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE AU PROFIT DE REFLET DU MONDE POUR UN EMPLACEMENT SUR LE DOMAINE
PUBLIC DE L'AERODROME DE MERVILLE-LESTREM
N° 2025DP077**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024D166 du Conseil communautaire du 08 octobre 2024 modifiant les délégations accordées au Président,

Considérant que le Conseil communautaire a délégué au Président tout décision concernant la conclusion, la révision et la résiliation du louage de choses et biens immobiliers pour une durée n'excédant pas douze ans, à titre gratuit ou onéreux (y compris mise à disposition et commodat),

Vu la délibération n°2025D185 du 14 octobre 2025 sur les tarifs d'occupation temporaire de l'aérodrome,

Considérant la demande de la SARL Reflet du Monde en vue d'obtenir la mise à disposition de locaux de formation et d'un emplacement sur le domaine public de l'aérodrome de Merville-Lestrem pour y dispenser des formations de pilotage de drone,

DÉCIDE

Article 1^{er}. -

D'autoriser la signature de la convention d'occupation temporaire conclue entre la CCFL et la SARL Reflet du Monde pour la mise à disposition de locaux de formation au sein de l'aérogare et d'une zone d'évolution au sud de l'aérodrome en vue de dispenser des formations de pilotage de drone sur le domaine public de l'aérodrome. La mise à disposition est consentie pour quatre sessions de formation (de 4 jours) de 8h30 à 18h00.

Article 2. -

De fixer le montant de la redevance à 112 € par jour, soit 448 € par semaine de formation (de 4 jours).

Article 3. -

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4. -

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le 18/11/2025

Le Président,
Jacques HURLUS.

